



Montreuil-en-Touraine

Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2023

Extrait du registre des délibérations

Ville de Montreuil en Touraine

■ Délibération n°2023-015

TARIFS DU CIMETIÈRE

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 24 mars 2023

Nombre de présents : 09

Nombre d'exprimés : 11

L'an deux mil vingt trois, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Claude Cicutti, Maire.

Présents : Claude Cicutti ; Gertrude Lejeune ; Mireille Cicutti ; Annabelle Sellier ; Aurélie Gabillon ; Didier Maurice ; Christophe Béline (arrivée 19h18) ; Philippe Morlec ; Marie Dufour ;

Absents : Cindy Desroches, Anne-Laure Gautron, Théo Valibus ;

Absent excusé : Sylvain Pasnon pouvoir à Claude Cicutti ; Eloïse Meslet pouvoir à Aurélie Gabillon

Secrétaire de séance : Mireille Cicutti

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2009 portant sur les tarifs des concessions du cimetière ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les tarifs;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs, applicables à compter du 7 avril 2023, comme suit :

PRESTATIONS	DURÉE	TARIFS
CONCESSION	15 ANS	180€
	30 ANS	250€
COLUMBARIUM	15 ANS	350€
	30 ANS	500€
JARDIN DU SOUVENIR		50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs tel que présentés, à compter du 7 avril 2023.

Fait et délibéré le 3 avril 2023

Claude CICUTTI

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701584-20230403-2023-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023
Publication : 13/04/2023

1/1